

**Formation sur les savoirs traditionnels, les droits de propriété intellectuelle et l'APA
pour les communautés locales et indigènes**

Présentation

Contexte

Avec l'adoption du Protocole de Nagoya sur « l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation », on s'attend à ce que, dans un proche avenir, de nombreux pays développent de nouveaux cadres d'accès et de partage des avantages (APA) ou révisent ceux qui existent. Dans la plupart des pays concernés, ces dispositifs ne seront pas isolés, mais articulés à d'autres cadres réglementaires au niveau tant national que local.

L'un d'entre eux est le système de protection des droits de la propriété intellectuelle (DPI). Les DPI présentent un lien avec l'APA du fait que l'essentiel des activités de recherche et de développement reposant sur les ressources génétiques et/ou sur les savoirs traditionnels (ST) finira la plupart du temps par faire l'objet de la protection des DPI par le biais des brevets. Une fois qu'un brevet a été accordé, toutes les spécifications qu'il contient deviennent la propriété commerciale exclusive de son détenteur pour une durée de vingt ans. L'attribution indifférenciée de brevets pour des inventions liées à des ressources génétiques et aux ST associés a été à l'origine de nombreux cas d'appropriation illicite de ces derniers. Dans le même temps, il a été question de faire de certains DPI des outils permettant aux communautés indigènes et locales de protéger leurs savoirs traditionnels contre ces détournements et/ou de répondre à leurs propres aspirations économiques.

Les Protocoles communautaires bioculturels (PCB) sont l'un des outils actuellement développés et utilisés par les communautés locales et indigènes afin de mettre en œuvre les dispositions pertinentes du Protocole de Nagoya et de documenter, protéger et valoriser leurs savoirs traditionnels.

Objectifs

Les communautés locales et indigènes, en tant que détentrices de savoirs traditionnels et dans certains cas de ressources génétiques, ont fortement besoin de se familiariser avec les DPI ainsi qu'avec les défis et les opportunités que ces droits comportent. Dans cet esprit, l'objectif de cette formation est de donner aux participants

- une compréhension générale de l'APA, en particulier dans ses rapports avec les savoirs traditionnels
- une compréhension générale du système des DPI et de ses liens avec l'APA
- une compréhension générale des différentes lois (internationales et régionales) destinées à protéger les savoirs traditionnels
- une formation pratique sur les DPI ainsi que les techniques de négociation qui s'y rapportent
- une formation sur l'utilisation des PCB en tant que méthodologie pour documenter les savoirs traditionnels et accéder à la législation en cours d'élaboration
- un cadre de dialogue permettant aux communautés locales et indigènes de discuter et de partager des expériences concrètes à l'interface entre les DPI et l'APA.

Participants

Jusqu'à 35 participants, représentants des communautés locales et indigènes en Afrique et provenant pour partie des participants à l'atelier régional de juin 2012 à Bujumbura destiné à des représentants des communautés locales et indigènes et qui portait sur l'article 8j et l'APA. Une interprétation simultanée anglais/français/anglais sera assurée pour les sessions plénières de la formation.

Contact

Dr. Susanne von Saint André
Maître / Conseillère, Initiative de renforcement des capacités pour l'APA
Division 47 Environnement et Changement Climatique

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Postfach 5180, 65726 Eschborn, Germany

E susanne.vonSaintAndre@giz.de
I www.abs-initiative.info